

racine
racine

Les cahiers

**La qualité
de la formation
professionnelle
dans un monde
agricole
en évolution**

**VISITE-ATELIER CEDEFOP
septembre 1998 Dijon**

La qualité de la formation professionnelle
dans un monde agricole en évolution

La qualité de la formation professionnelle dans un monde agricole en évolution

Comment accompagner
la diversification
et la multifonctionnalité ?

Visite-atelier. 21-23 septembre 1998
Dijon (France)

*Publication réalisée avec le soutien
du CEDEFOP,
du FAFA
et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité*

préface



La conception de cette visite a été réalisée par RACINE, avec le soutien du CEDEFOP, du FAFA et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et la participation du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de la FNSEA, du CEPFAR et de l'ENESAD.

La synthèse des débats a été réalisée par Anne Caillaud.
Les débats ont été animés par Patrice Lepage.
La visite a été coordonnée par Marie-Paule Montay.

© 1999, RACINE, 73, rue Pascal, 75013 Paris.
Tél. : 33 (0) 1 44 08 65 10. Fax : 33 (0) 1 44 08 65 11.
info@racine.asso.fr. www.racine.asso.fr

ISBN : 2-84108-013-7

Depuis 1997, le CEDEFOP, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle a développé une coopération avec le CEPFAR (Centre européen pour la promotion et la formation en milieu agricole et rural) qui s'est concrétisée par des visites d'étude-atelier centrées sur des thèmes d'intérêt commun.

La Politique agricole commune constitue l'un des piliers les plus anciens de la construction européenne. Les évolutions et les mutations de la production agricole, les grandes questions relatives à son rôle vis-à-vis des besoins et attentes de la société en relation avec la démographie, la santé, l'environnement sont des sujets d'intérêt commun au niveau européen.

Dans les pays de l'Union où l'agriculture est un secteur économique fort, la formation initiale et continue des agriculteurs relève, la plupart du temps, des organisations agricoles en lien avec les ministères de l'Agriculture, constituant un système de formation spécifique, riche d'expériences et de recherche pédagogique, aux côtés des autres dispositifs nationaux d'éducation-formation.

C'est pourquoi le programme communautaire de Visites d'étude s'est ouvert aux spécialistes de la formation professionnelle de ce secteur significatif de la construction européenne et des débats qu'elle génère. En Espagne en 1997, en France et en Grèce en 1998, au Danemark en 1999, la coopération avec le CEPFAR a permis et permettra de réunir ces spécialistes dans des visites-ateliers afin de leur donner l'opportunité d'échanger informations et réflexions.

RACINE, qui met en œuvre avec efficacité les visites d'étude au nom des autorités françaises, a organisé avec le CEDEFOP la visite-atelier de Dijon qui a constitué une étape stimulante pour cette coopération et ce type d'exercice.

RACINE a choisi de publier aujourd'hui le rapport final de cet atelier dans sa nouvelle collection *Les Cahiers de Racine*. Vu l'intérêt du thème et l'utilité de diffuser au plus grand nombre les apports de cet atelier, le CEDEFOP le fait traduire en six langues communautaires (anglais, allemand, espagnol, grec, italien et portugais).

Le CEDEFOP a donc le plaisir et l'honneur de co-préfacier cette première parution des *Cahiers de Racine* en souhaitant longue vie et succès à ce type de publication qui, pour les spécialistes de la formation professionnelle – et notamment ceux participant aux visites d'étude –, s'annonce prometteur.

Marie-Jeanne Maurage
coordonnatrice du programme communautaire
de Visites d'étude

sommaire



| | |
|---|-----------|
| Préface | 5 |
| Avant-propos | 9 |
| 1. La question générale, vue de la France | 11 |
| Le contexte | 11 |
| Evolution des activités des agriculteurs | 12 |
| Rôle de la formation professionnelle continue | 14 |
| Quelques données actuelles sur la formation professionnelle agricole continue en France | 17 |
| 2. La problématique de l'atelier | 19 |
| La place et le rôle de la formation professionnelle continue dans le développement agricole et rural | 20 |
| L'acquisition de polycompétence ou de double compétence | 21 |
| La reconnaissance et la validation des acquis | 22 |
| La qualification des formateurs et les pratiques pédagogiques | 22 |
| Les objectifs et les moyens de l'évaluation | 22 |
| Le financement de la formation | 23 |
| 3. Les apports de l'atelier | 25 |
| Les spécificités du système public actuel de formation professionnelle agricole | 27 |
| Les formations des exploitants agricoles en accompagnement de la diversification et de la multifonctionnalité | 30 |
| La formation professionnelle des agriculteurs, acteurs du monde rural | 33 |

| | |
|---|-----------|
| 4. Les points clés du débat | 37 |
| Questions de terminologie | 38 |
| L'évolution de la formation professionnelle agricole | 39 |
| La qualité de la formation | 40 |
| L'individualisation de la formation | 41 |
| La flexibilité de la formation, mais jusqu'où ? | 42 |
| L'évaluation de la formation | 41 |
| La nécessité de relations plus étroites entre le monde de la formation et celui de la recherche | 45 |

Annexes :

| | |
|---|----|
| 1. Liste des experts européens invités | 47 |
| 2. Le métier d'agriculteur à l'épreuve de la protection de la qualité de l'eau. Quelles incidences pour la formation ? <i>Intervention de Marc Barbier</i> | 49 |
| 3. Fiches synthétiques des projets et expérimentations présentés lors du séminaire | 55 |
| 4. Liste des sigles utilisés | 63 |

avant-propos



Cette visite-atelier organisée en France relève du Programme communautaire des visites d'étude pour les spécialistes de la formation professionnelle. Elle a été conçue par RACINE, en collaboration avec le soutien du CEDEFOP, du FAFA et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et la participation du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de la FNSEA, du CEPFAR et de l'ENESAD.

La visite-atelier de Dijon s'inscrit dans la continuité de celle qui s'est déroulée en Espagne sur le thème de la reconversion professionnelle dans le monde agricole. Elle a eu pour objet d'approfondir la réflexion des acteurs du monde agricole sur la qualité de la formation professionnelle accompagnant le développement de la diversification et de la multifonctionnalité engendrées par les mutations.

Pour garantir à cette visite-atelier une dimension de territoire rural, la France a accueilli les participants en Bourgogne, région rurale à fort potentiel agricole et viticole. Ils ont pu y rencontrer l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle agricole et rurale : responsables de centres de formation et formateurs, chercheurs, décideurs institutionnels et organisations professionnelles.

L'atelier s'est tenu trois jours durant dans les locaux de l'ENESAD, Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon. Etablissement du ministère de l'Agriculture créé dans les années 1960, l'ENESAD assure dans le dispositif public de formation agricole les missions suivantes : la formation des ingénieurs, l'accompagnement en formation de tout l'enseignement agricole public (formation initiale et continue des directeurs, des enseignants et des formateurs) ainsi que le développement de ressources pédagogiques, avec l'appui de travaux de recherche et d'ingénierie (études). Il réfléchit actuellement à la mise en place d'une démarche qualité, et notamment à la question de la certification par les centres de formation agricoles.

1. La question générale vue de la France

Le contexte

Avec la politique du charbon et de l'acier, la Politique agricole commune (PAC) constitue l'une des principales politiques communes de construction de la Communauté économique européenne. A l'origine, elle avait pour but de permettre à l'Europe de subvenir à ses besoins alimentaires. Cet objectif a été largement atteint et même dépassé puisque, grâce à une démarche productiviste soutenue, l'Europe est actuellement le premier exportateur mondial de produits alimentaires.

Au moment de l'élargissement de l'Union européenne, la PAC, qui représente actuellement encore 50 % des dépenses communautaires, est, on le sait, fortement contestée, et doit justifier son bien-fondé aux yeux des contribuables communautaires. De plus, nitrates, pesticides, "vache folle", aliments transgéniques, etc. montrent les limites sanitaires, environnementales et sociétales de l'orientation productiviste du développement conventionnel de l'agriculture.

Face à la réforme de la PAC, aux perspectives de l'Agenda 2000 - Paquet Santer, et, au-delà des nouvelles négociations de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), les solutions ne se trouvent pas dans l'exode rural dans une économie déjà marquée par un fort taux de chômage.

Comme le précise le projet de la loi d'orientation agricole française, en date du 10 juin 1998, dans son exposé des motifs :

« La PAC ne peut limiter son ambition à encourager l'augmentation de la production, elle doit permettre un nouvel accord sur des objectifs élargis et enrichis correspondant à la place assignée par l'Europe à son agriculture. Les agriculteurs attendent cette redéfinition. La croissance

de la production et de la productivité s'est accompagnée de la disparition de centaines de milliers d'exploitations. Acceptée aussi longtemps que la main-d'œuvre agricole trouvait à s'employer en ville, la disparition des exploitations agricoles ne l'est plus quand elle débouche sur le chômage et la destruction du tissu social dans le monde rural.

Les contribuables n'accepteront de financer des dépenses publiques importantes en faveur de l'agriculture que si elles contribuent au maintien de l'emploi, à la préservation des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité des aliments.

Les agriculteurs ont une fonction économique, sociale et environnementale. La production d'aliments et de matières premières à destination non alimentaire reste leur vocation première. Mais ils ne pourront remplir durablement ce rôle que s'ils se préoccupent de la préservation et du renouvellement des ressources naturelles dont leur travail dépend directement. Enfin, le développement de l'activité agricole dépend également de la qualité et de la densité du tissu social dans lequel vivent les agriculteurs. Il n'y aura pas d'agriculture durable dans un désert rural, et les agriculteurs peuvent contribuer au maintien de l'occupation humaine grâce aux services collectifs qu'ils produiront. »

Evolution des activités des agriculteurs

La notion d'activité agricole est en conséquence étendue par le projet de loi aux activités présentant **un caractère accessoire à l'activité principale de l'exploitant agricole**, activités accessoires que celui-ci effectue pour valoriser son cheptel ou ses productions sur le site de l'exploitation, ou avec le matériel nécessaire à son exploitation. Il en va ainsi des activités de restauration et d'hébergement à usage touristique ou de loisirs notamment.

Dans une recherche d'équilibre entre l'homme, l'économie et le territoire, les démarches des pays mettent l'accent sur deux enjeux fondamentaux de l'évolution actuelle du monde agricole : la diversification et la multifonctionnalité.

Par **diversification** il faut comprendre les activités nouvelles que l'exploitant agricole est amené à développer en complément de son activité principale pour assurer le maintien de son exploitation. A titre d'exemple de ces activités de diversification, on peut citer l'accueil à la ferme pour des activités touristiques,

de loisir, sociales ou pédagogiques, ou encore la transformation et la mise en place de circuits courts de commercialisation (vente directe des produits à la ferme ou sur les marchés) ainsi que toutes les autres prestations de service dans le cadre d'une politique de développement local maîtrisé (entretien de l'espace). De plus, l'exploitant n'est plus seulement acteur du développement de son exploitation. Il devient aussi acteur du développement du territoire, alors que l'évolution de la démographie et de l'activité agricoles et la concentration urbaine entraînent une forte déprise de certaines zones et une dégradation de l'espace rural. Producteur, il tend à devenir aussi prestataire de service. C'est ce que l'on dénomme la **multifonctionnalité** en l'agriculture. Les activités de multifonctionnalité porteront tant sur le domaine social que sur celui de l'environnement (entretien du paysage) ou sur le développement local. Ces activités amènent les exploitants agricoles à travailler en partenariat avec d'autres catégories socio-professionnelles.

La nécessité de replacer le territoire au sein de la politique agricole amène à adjoindre à ces activités de diversification et de multifonctionnalité :

- n Une exigence de qualité des produits alimentaires (appellation d'origine contrôlée – AOC –, label, certification, traçabilité des produits, etc.) pour répondre aux attentes des consommateurs. La qualité des produits agricoles recèle un fort potentiel de développement : elle permet une segmentation des marchés par identification et individualisation des produits, elle génère des effets de plus-values, elle constitue un moyen de diversification des domaines porteurs.
- n Le développement de pratiques agronomiques soucieuses de l'environnement (fertilisation, gestion de l'eau, gestion des paysages, etc.).

En France, cet élargissement de la définition des activités agricoles rencontre dans sa mise en œuvre concrète de nombreux freins et obstacles. Elle demande une simplification administrative et fiscale tenant à l'exercice professionnel d'une activité complémentaire et requiert la mise en place de procédures administratives concernant la qualité et l'identification des produits (dénomination "montagne", qualificatif "fermier" ou "produit de la ferme", ou encore "produit pays" pour les départements d'Outre-mer, par exemple).

Rôle de la formation professionnelle continue

En France le rôle, le financement et en grande partie l'organisation de la formation professionnelle continue sont prévus par une loi datant de 1971, qui est actuellement en cours de rénovation.

La formation professionnelle continue est financée par plusieurs sources :

- n *les entreprises* (la loi prévoit notamment que chaque entreprise verse une cotisation formation qui correspond à un pourcentage de sa masse salariale),
- n *l'Etat et les conseils régionaux* (les financements du premier sont en diminution, des seconds en augmentation, notamment concernant les formations en apprentissage pour tous niveaux de diplômes),
- n *les fonds européens* (ceux-ci vont faire l'objet d'une nouvelle répartition en application de l'Agenda 2000),
- n et *les individus*.

La qualification en France est principalement sanctionnée par des diplômes. En application des lois de 1971, la formation professionnelle continue en agriculture a pour finalité de qualifier :

- n *les chefs d'exploitation*, et principalement de les former à l'installation, c'est-à-dire de permettre aux futurs exploitants agricoles d'obtenir le diplôme (de niveau IV en France ou de niveau II en Europe). La détention de ce diplôme est nécessaire pour que l'Etat apporte une aide à l'installation. On dénombre environ 10000 installations par an en France.
- n *les salariés* des exploitations, des coopératives agricoles et des autres services de l'agriculture.

L'offre de formation agricole comprend en France une large panoplie d'organismes de formation (publics, privés, consulaires), répondant à des besoins très variés et mettant en œuvre des méthodes, de ce fait, également très variées (individualisation, alternance, formation-action, conduite de projet, etc.).

La diversification et la multifonctionnalité ne peuvent s'effectuer sans la compétence de l'ensemble des actifs impliqués et la compétitivité des exploitations et entreprises du secteur. La formation, notamment, « *doit devenir une dimension stratégique du développement de l'entreprise, sur la base de projets économiques individuels ou collectifs intégrant les dimensions du territoire, de l'environnement et de la qualité des produits, participant à l'adaptation des entreprises à un nouveau contexte et favorisant la consolidation et le dévelop-*

pement de l'emploi. Ces préoccupations sont à prendre en compte de façon transversale dans la construction des dispositifs de formation. » (cf. Accord cadre de développement de la formation professionnelle en agriculture pour 1998-2001 signé entre la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et l'Etat¹).

La diversité signalée plus haut des types d'organismes, d'acteurs, de méthodes et de financements a permis déjà de s'engager sur la voie de la formation à la diversification et à la multifonctionnalité (voir les exemples de ces formations qui sont donnés en annexe page 47), selon deux grandes approches.

- n Une **conception pédagogique fondée sur la "formation-action"**, telle que pratiquée par les Chambres d'agriculture, et soutenue notamment par la FNSEA.

Se différenciant de l'offre de formation standardisée dite "catalogue", ces actions de formation s'adressent à des exploitants maîtrisant déjà leur qualification de base. Elles viennent accompagner les différentes étapes du projet, de son émergence à sa concrétisation. Ces actions montrent l'impact de la formation en tant qu'élément concourant à la réussite des projets des agriculteurs eux-mêmes, ainsi que la dimension collective de l'action de formation et la capacité créative des territoires. Si la formation joue souvent un rôle de "déclencheur", elle est un élément à part entière de la démarche globale, intervient en relais de l'action de développement et en articulation étroite avec elle.

La conception pédagogique qui s'affirme ici ne vise pas le diplôme. En ce sens, elle intervient en complément de la formation professionnelle continue agricole dispensée dans les centres de formation, qui repose plus sur une démarche d'individualisation et d'acquisition de qualifications sanctionnées par des diplômes. De même que les activités de diversification et de multifonctionnalité sont complémentaires à l'activité principale de l'exploitant, de même ces formations viennent s'appuyer sur la qualification agricole de base, et l'enrichir.

- n Une **organisation pédagogique conduisant à l'obtention d'un diplôme**, telle

1. L'Accord cadre de développement de la formation professionnelle, signé entre l'Etat et les partenaires sociaux, s'inscrit dans le cadre de la politique contractuelle de développement de la formation. Par cet accord pluriannuel avec la profession agricole, l'Etat (ministères du Travail et de l'Agriculture) vient apporter un complément de financement aux exploitants, aux salariés et aux personnels des coopératives qui entreprennent des formations correspondant aux orientations prioritaires de l'accord. La bonne exécution de l'accord est placée au niveau régional et national sous la responsabilité de comités de suivi associant l'Etat et la profession.

que celle mise en place dans les centres agricoles publics et privés.

Les formations mises en place par les centres pour répondre à la diversification ont marqué des orientations importantes, à la fois au regard des secteurs d'activité, de l'ingénierie et des méthodes pédagogiques. Elles amènent en effet les centres de formation à développer une fonction de veille et d'écoute du territoire, à réfléchir sur la transférabilité des compétences d'un secteur vers un autre secteur, d'un métier vers un autre métier, à s'engager dans des démarches innovantes.

Toujours sur l'accompagnement de la diversification et de la multifonctionnalité, des réflexions et expérimentations se poursuivent sur des points tels que :

- n le rôle et la qualification des formateurs,
- n le rôle, le contenu, le mode d'acquisition des diplômes,
- n la liaison entre centres de formation et exploitations ou entreprises dans le cadre de l'alternance,
- n les démarches qualité des centres de formation (amélioration de l'offre et/ou certification, assurance qualité),
- n les moyens pédagogiques, notamment informatiques et multimédias,
- n l'individualisation des parcours de formation.

Quelques données actuelles sur la formation professionnelle agricole continue en France

I

Les organismes de formation continue en 1996-1997 : 605 établissements, dont 244 centres publics et 361 centres privés.

Les effectifs de stagiaires en 1996 : environ 128000 stagiaires (69000 dans les centres publics, 59000 dans les centres privés), soit une augmentation de 8 % par rapport à 1995. En 1997, 6019 personnes se sont formées à distance au titre de la formation continue.

Le volume d'actions réalisées est de 26,2 millions d'heures stagiaires en 1997 (dont 16 millions environ dans les centres publics).

Les formations dispensées touchent des secteurs diversifiés autour des deux "noyaux durs" que sont la production agricole et l'agro-alimentaire.

Le financement total des actions de formation continue en 1996 s'élève à 831,5 millions de francs (MF) dont 549,50 MF en fonds publics, et 282 MF en fonds privés. La part de l'Etat, à savoir 98,90 MF, est en très nette diminution (- 20 % par rapport à 1995); celle des collectivités territoriales avoisine les 52 %.

Sources :

Actualité de la formation permanente, n°149 - 1997.

L'enseignement agricole en chiffres - 1998 Direction générale de l'enseignement et de la recherche. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

2. La problématique de l'atelier



Pour assurer la reconversion professionnelle du monde agricole et le développement des compétences nécessaires, la qualité de la formation professionnelle joue un rôle central dans la réussite du processus.

Le débat sur la qualité est au centre des préoccupations actuelles des acteurs du champ de la formation professionnelle continue. Cette réflexion se situe en référence à un système conceptuel plus vaste, développé par AFNOR et ISO, celui des normes et des certifications. Pour aller vite, on dira qu'on appelle qualité en formation l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites, et donc à répondre à une demande. En ce sens la qualité en formation inverse l'approche classique de l'enseignement qui, lui, dispense d'abord des contenus.

Les démarches qualité en formation en France s'organisent actuellement autour de plusieurs directions : favoriser l'expression des demandes, les analyser, améliorer l'offre, développer l'assurance qualité (certification). « *L'étape de la qualité pour les centres de formation agricole*, écrit Hervé Savy, ancien responsable de la formation professionnelle continue au ministère de l'Agriculture, *doit être conduite à la lumière de leur rôle global dans le développement des espaces agricoles ruraux.* »

Dans la continuité de la visite-atelier qui s'est déroulée en 1997 en Espagne sur le thème de la reconversion professionnelle dans le monde agricole, la visite-atelier organisée en France en 1998 a pour objectif d'approfondir la réflexion des acteurs du monde agricole sur la qualité de la formation professionnelle dans l'accompagnement de ces processus de diversification et de multifonctionnalité.

La qualité intervient sur quelques points essentiels comme :

- n l'expression de cette nouvelle demande de qualification dans une acceptation plus large de la formation,
- n la détermination des compétences spécifiques et transversales à acquérir dans les situations concernées (agrotourisme, transformation des produits, vente directe, accueil, services en milieu rural, promotion de l'image agricole et rurale, etc.) : environnement, qualité des produits.
- n l'adaptation des méthodes de formation aux publics et projets individuels et collectifs : choix de pédagogies, formations collectives et individualisation, mobilisation des nouvelles technologies,
- n les exigences à l'égard des formateurs,
- n les effets attendus et l'évaluation,
- n les financements de la formation, et notamment les cofinancements européens.

La visite-atelier devrait permettre d'examiner et d'approfondir les questions que ces formations-actions ne manquent pas de poser lorsque l'on veut s'attacher à renforcer à tous les stades de la démarche leur qualité. Nous présentons ci-dessous quelques-unes de ces questions.

La place et le rôle de la formation professionnelle continue dans le développement agricole et rural

Les formations qui viennent en appui des actions de diversification et de multifonctionnalité présentent cette caractéristique commune d'être toutes des **formations-actions**. Suivant les cas, la formation intervient en amont ou en appui de l'action de développement : en amont elle se donnera pour objectif d'aider à l'émergence de projets professionnels individuels ou collectifs; en appui elle apportera les compétences complémentaires indispensables à la réalisation du projet de développement. N'est-on pas là face à deux approches différentes et pourtant complémentaires, la première d'ordre stratégique et permettant d'anticiper sur le changement, la seconde d'ordre plus tactique et accompagnant le changement? En quoi ces formations se distinguent-elles des formations plus classiques? Comment assurer dans les deux cas un lien étroit entre formation et développement, entre ingénierie de formation et ingénierie de développement? En quoi la formation se distingue-t-elle de l'animation et du

développement? Que se passe-t-il si la formation remet en cause le projet de développement?

L'acquisition de polycompétence ou de double compétence

La recherche de diversification et de multifonctionnalité en agriculture se traduit dans les compétences des agriculteurs. Acquisition de polycompétence ou de double compétence : l'imprécision de la terminologie montre que l'on est bien face à une réalité complexe, mouvante et pas encore stabilisée. Les compétences complémentaires attendues des agriculteurs relèvent de l'acquisition de nouveaux professionalismismes et doivent s'articuler autour de l'activité principale. Ces compétences sont d'ordre technique, elles sont aussi humaines et relationnelles. Comment partir des compétences actuelles des exploitants pour les mener rapidement à la maîtrise de ces nouvelles compétences? Comment leur faire acquérir la culture professionnelle et relationnelle de ces nouveaux champs professionnels, tout en gardant la spécificité et l'originalité de leur démarche? Comment réconcilier ces deux identités professionnelles différentes en une même identité? Quelles sont les nouvelles compétences nécessaires à développer chez les agriculteurs pour qu'ils s'ouvrent à de nouveaux partenariats entre eux et avec d'autres catégories socio-professionnelles?

Comment assurer la formation la plus individualisée possible pour tenir compte des projets professionnels individuels ou collectifs des agriculteurs? La situation de groupe est un élément constitutif du développement agricole : comment cette dimension s'articule-t-elle avec l'individualisation de la formation nécessaire à la prise en compte et à la satisfaction des besoins des différents stagiaires?

Comment articuler ces deux dimensions – formation-action et dimension collective – avec le développement de la formation tout au long de la vie de la personne, c'est-à-dire avec une continuité de construction et de validation de ses qualifications, une articulation de celles-ci avec le système d'emploi, une intégration des différentes compétences acquises afin d'assurer une cohérence de trajectoire et d'identité professionnelles?

La reconnaissance et la validation des acquis

Comment ces acquis professionnels nouveaux sont-ils reconnus ou validés? Les acquis de ces formations-actions "sur mesure" sont-ils toujours transférables à d'autres situations professionnelles? Quels sont la place et le rôle du diplôme, de la certification des savoirs par des titres homologués?

La qualification des formateurs et les pratiques pédagogiques

L'identité professionnelle des formateurs agricoles s'appuyait et s'appuie encore sur une expertise technique et une capacité à conduire des situations de groupe. Comment faire évoluer le métier des formateurs pour qu'ils prennent en compte les nouvelles dimensions de la diversification et de la multifonctionnalité? Comment vont-ils articuler leur travail avec celui des animateurs? L'animateur ne doit-il pas être plus centré sur le projet, le formateur sur le développement des compétences des personnes? Comment les formateurs vont-ils concilier la dynamique collective et les dynamiques individuelles d'apprentissage? Le formateur n'intervient-il pas dans le cadre de ces actions plus en accompagnateur de démarches d'autoformation? Comment vont-ils travailler l'ouverture vers d'autres catégories socio-professionnelles? Quelles sont les conséquences de ces démarches de diversification et de multifonctionnalité sur les compétences des centres de formation agricole, leur mode de recrutement et de gestion interne des compétences? Ne va-t-on pas observer chez eux un recentrage sur l'ingénierie de formation, au détriment des compétences techniques qu'ils pourront toujours s'associer si le projet de formation le nécessite? Se dirige-t-on vers une segmentation de l'offre?

Les objectifs et les moyens de l'évaluation

Quels outils de mesure mettre en place pour évaluer les effets de la formation sur le développement des personnes en terme d'acquisition et d'enrichissement de leur compétence ou d'implication ou de nouvelle prise de responsabilité professionnelle? Quels outils pour mesurer les effets sur le groupe en formation, ou encore sur le ou les projets professionnels travaillés durant cette formation?

Le financement de la formation

Le système français de financement de la formation professionnelle continue issu des lois de 1971 a rendu possible jusqu'à ce jour le financement des formations résultant des mutations économiques et industrielles. Ce financement est assuré soit directement grâce à la mutualisation des fonds résultant de l'obligation légale de financer la formation dont doivent s'acquitter toutes les entreprises, soit à partir des orientations prioritaires définies entre l'Etat et les partenaires sociaux dans le cadre de la politique contractuelle. Les fonds européens, notamment l'objectif 4, sont venus soutenir l'effort des entreprises et celui des collectivités publiques nationales et/ou territoriales. Mais, on le sait, nous entrons dans des périodes de nouvelle distribution des fonds publics européen, nationaux et régionaux. Est-il opportun d'accompagner financièrement les formations en situation d'émergence de projet? Est-ce toujours possible?

*

Il n'est plus nécessaire de souligner l'importance du projet comme fondement de l'acte formatif. Ces formations liées à la diversification et à la multifonctionnalité soulignent semble-t-il, au-delà du projet, l'importance du trajet. Il se peut en effet que les résultats escomptés de l'action de développement se fassent attendre, mais il revient à la formation de construire la capacité à saisir des opportunités, à travailler de façon ouverte et concertée à la résolution de problèmes complexes, à faire, comme le dit Michel Crozier, « *l'apprentissage d'une autre façon d'œuvrer avec autrui* ».

Les compétences professionnelles que ces formations permettent de développer viennent se greffer sur le socle de celles acquises dans le cadre de la formation professionnelle de base et par la pratique professionnelle agricole.

3. Les apports de l'expérience française



- A** travers les différentes interventions, les participants ont été amenés à :
- n mieux connaître et comprendre les fondements et les spécificités du système de formation agricole français, en particulier la formation professionnelle continue mise en œuvre par les centres publics² d'une part, et les organisations professionnelles de l'autre, pour répondre aux exigences économiques du secteur ;
 - n apprécier, à travers la présentation de différents dispositifs, la façon dont les formateurs, dans un souci d'égalité d'accès à la formation, se saisissent de la dimension territoriale et prennent en compte les besoins en compétences des entreprises et des ruraux ;
 - n appréhender les évolutions en matière de recours croissant à des outils d'ingénierie de formation et/ou de qualité de la formation, pour répondre aux attentes diversifiées des différents publics concernés.

L'expérience française a été présentée selon trois axes complémentaires :

- n les spécificités du système de formation professionnelle agricole actuel,
- n les formations des agriculteurs en accompagnement de la diversification et de la multifonctionnalité,
- n la formation professionnelle des agriculteurs, acteurs du monde rural.

2. A noter que le ministère de l'Agriculture, en tant que représentant de l'Etat, garantit la délivrance de diplômes et le bon fonctionnement des établissements (qu'ils soient **publics**, directement placés sous sa responsabilité quoique transférés aux conseils régionaux, ou **privés**).

Il ne s'agit pas de présenter ici l'ensemble des différentes interventions, mais plutôt d'en rappeler les apports qui ont ensuite fondé les débats. Nous avons indiqué en encadré les interventions auxquelles le texte qui suit fait principalement référence. Mais il est clair que les intervenants ont aussi à un moment ou un autre de leur exposé abordé les autres thèmes.

Certaines interventions ont retracé des actions d'ordre expérimental, à savoir le cas Vittel et la "plate-forme emploi formation développement local". Très stimulantes pour la réflexion des professionnels, elles doivent cependant être considérées pour ce qu'elles sont, des actions uniques et difficilement généralisables.

Les spécificités du système public actuel de formation professionnelle agricole

Intervenants :

M. Barbezant, directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne

M. Vocanson, Adjoint au sous-directeur, Direction générale de l'enseignement et de la recherche (dger) au ministère de l'Agriculture et de la Forêt

M. Fossat, chargé de mission, Direction générale de l'enseignement et de la recherche (dger) au ministère de l'Agriculture et de la Forêt

M. Pauthex, directeur de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique (enesad Dijon)

M. Buriel, chef de l'unité Technologies et enseignement à distance de l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique-Centre national d'études et de recherches (enesad-cnerta, Dijon)

M. Jarlaud, directeur du Centre de formation professionnelle pour les professions agricoles (cfppa) de Beaune

La liaison recherche / développement / formation professionnelle

La modernisation de l'agriculture en France, qui a toujours bénéficié d'efforts concertés de la profession et de l'Etat, s'est appuyée sur un triptyque composé :

- n de la recherche publique et privée ;
- n du développement agricole, qui a permis le transfert des acquis de la recherche vers les producteurs, dont la profession a poussé l'organisation collective ;
- n et enfin de la formation professionnelle des actifs agricoles (à savoir les agriculteurs, leurs salariés et les personnels des structures qui les accompagnent dans leur démarche).

La synergie constante Etat /profession

Dans un souci constant de synergie, les pouvoirs publics (au niveau national ou à travers les conseils régionaux) et la profession poursuivent leurs efforts et

mettent en commun leurs moyens pour développer l'offre de formation professionnelle (initiale, continue et/ou en alternance) dont les actifs agricoles ont besoin.

Les finalités de la formation professionnelle continue

La formation professionnelle agricole en France a pour premier objectif de faire acquérir à tout agriculteur qui s'installe la capacité professionnelle, et de l'accompagner dans le développement de ses compétences. Elle vise encore le perfectionnement continu et le développement des compétences de l'ensemble des actifs agricoles et soutient la reconversion professionnelle de ceux qui souhaitent quitter l'agriculture. Elle vient maintenant appuyer la volonté de multifonctionnalité et de diversification des agriculteurs et de leurs salariés, en particulier en développant des formations par projet et une plus forte individualisation de la formation.

Le financement de la formation professionnelle continue

L'obligation faite par la loi à toute entreprise, qu'elle soit de plus ou de moins de dix salariés, de financer la formation professionnelle, a permis, par la mutualisation, de dégager les moyens financiers nécessaires au développement des compétences des actifs agricoles. Ces financements sont confortés par des accords signés entre l'Etat et les professionnels qui apportent, sur des orientations prioritaires, des financements publics complémentaires pour la formation professionnelle continue des agriculteurs et des autres actifs agricoles. La diversification et la multifonctionnalité constituent l'une de ces orientations. Les financements européens sont aussi sollicités pour compléter les financements nationaux.

La flexibilité de la formation professionnelle continue

« Pour un exploitant agricole », disait M. Buriel, « mettre à niveau sa compétence professionnelle dans un secteur en mutation structurelle touché par une rapide évolution des technologies, des méthodes et des pratiques, suppose une formation "continuée" c'est-à-dire permanente. Cela n'est pas nouveau, ce qui a changé, c'est la vitesse de cette mutation, de cette évolution des technologies et par conséquent des savoirs. Cela implique la prise en compte de l'individua-

lisation (J'acquiers le savoir, la compétence dont j'ai besoin, quand j'en ai besoin), de la distance, du temps, des coûts (Je me forme là où je travaille, ou près de mon domicile), des compétences et des contenus (J'ai accès à des ressources humaines compétentes et des contenus à niveau). »

Cette flexibilité marque toute l'offre de formation agricole, y compris l'offre publique de certifications.

n Les diplômes et les certifications du ministère de l'Agriculture prennent en compte la dimension régionale (10 % des formations conduisant à des diplômes sont construites localement, en fonction du contexte régional), ou le développement de la diversification (certificats de spécialisation). Ils peuvent s'acquérir en capitalisant des unités de valeur. La validation des acquis professionnels ne se positionne plus seulement comme l'issue d'un parcours qualifiant de formation, mais comme la possibilité pour tout individu de faire reconnaître ses acquis, y compris ceux tirés de son expérience professionnelle, et de les faire valoir.

n L'individualisation de la formation devient l'un des modes de construction de la réponse formation. Par individualisation, on entend tout à la fois la prise en compte du profil et du projet de chacun des stagiaires et la possibilité pour chaque stagiaire d'entrer et de sortir de façon permanente du dispositif de formation. L'individualisation est un élément constitutif important de la démarche qualité entreprise dans les centres. Le développement des nouvelles technologies éducatives (application des technologies de l'information et de la communication à la formation) facilite sa mise en œuvre.

La qualité de la formation

Depuis quelques années, pour prendre en compte l'hétérogénéité des demandes auxquelles il était confronté, le monde de la formation s'est approprié deux concepts relevant de l'industrie : ingénierie et qualité.

Par le terme d'ingénierie de formation on entend, selon M. Fossat, l'analyse du processus de formation qui se décompose en quatre étapes : analyse de la demande, conception de la formation, production de la formation (le métier "classique" du formateur) et évaluation finale de la formation. La notion de qualité de la formation renvoie certes au sérieux, au professionnalisme, mais surtout, dans ce cas, à la conformité à une spécification, à des normes caractérisant la qualité et à la reconnaissance d'un mode d'organisation. En ce sens, la qua-

lité remet au cœur de la formation le souci de satisfaire d'une part l'apprenant, et de l'autre, quand ils sont dissociés, celui qui commande et/ou finance la formation.

L'irruption de ces deux démarches d'analyse et d'organisation dans le champ de la formation a eu pour effet de mettre en lumière les évolutions du métier de formateur et celles de l'organisation du centre de formation (voir les deux schémas présentés en annexe 1 et leur commentaire explicatif).

Les formations des exploitants agricoles en accompagnement de la diversification et de la multifonctionnalité

Intervenants :

Mme Debroux, animatrice régionale, expert formation développement au Fonds d'assurance formation des exploitants agricoles (fafea)

M. Devienne, vice-président, expert en charge de la diversification à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (fnsea)

M. Josse, directeur, expert en financement de la formation agricole au Fonds d'assurance formation des exploitants agricoles (fafea)

Environ 250000 agriculteurs, répartis sur l'ensemble du territoire en France, sont concernés par les activités de diversification (loisirs, transformation de produits, services en milieu rural). La diversification n'est plus seulement une activité complémentaire, elle peut constituer l'activité principale de l'exploitation. Ce développement de nouvelles activités par des agriculteurs entraîne des réactions parfois conflictuelles d'autres catégories socio-professionnelles travaillant en milieu rural (artisans, commerçants, etc.).

La formation professionnelle continue joue ici un rôle très important. Pour développer l'adaptabilité des agriculteurs, la formation professionnelle initiale se doit d'être large. La préparation des jeunes à l'installation prend en compte, de

ce fait, la diversité des projets professionnels, ouvre sur différentes solutions, et comprend désormais un stage dans une autre entreprise.

La formation continue est rendue possible par le système de financement mis en place par la loi de 1971, en l'occurrence le FAFEA, fonds d'assurance formation des exploitants agricoles³. Grâce à la mutualisation des fonds des agriculteurs non salariés, celui-ci vient financer ou cofinancer (apports complémentaires de l'Etat, des conseils régionaux, des départements ou de l'Union européenne) les coûts pédagogiques de stages de 3 à 15 jours, mis en place en application des orientations définies par les organisations professionnelles agricoles. Chaque année, à ce titre, 10 % des agriculteurs bénéficient d'une formation. Contrairement aux demandeurs d'emploi, les agriculteurs ne reçoivent pas de rémunération durant leur formation.

Concrètement sur le terrain, les conseillers agricoles fédèrent les agriculteurs autour de leurs projets professionnels communs, et demandent la mise en place des actions de formation nécessaires à l'avancement du projet. Ces formations sont donc **des formations-actions de très courte durée** (4 jours en moyenne) qui viennent en accompagnement des projets ou qui aident à leur émergence. Elles ne constituent pas une fin en soi. Collectives dans leurs modalités, elles appuient la réalisation d'un projet collectif au groupe ou de plusieurs projets individuels de même nature. Elles sont réalisées pour 70 % par les conseillers agricoles, dont la mission première est le développement et qui interviennent ici en tant que formateurs occasionnels, et pour le reste par des formateurs professionnels externes.

La formation de ces formateurs occasionnels a permis de caractériser ces formations-actions :

- n la formation-action, du fait de sa courte durée, doit se centrer sur un objectif structurant unique, défini en réponse aux besoins des stagiaires ;
- n elle a pour objectif transversal de souder le groupe autour de ce projet collectif ;
- n elle doit intervenir au bon moment – et cette notion de "bon moment" renvoie tant à l'ingénierie de projet qu'à l'ingénierie pédagogique et à l'ingénierie financière de la session de formation ;

3. Des dispositifs analogues de financement ont été mis en place pour la formation des salariés des exploitations agricoles (le FAFSEA), et pour les coopératives (OPCA 2 – cf. p.34)

- n toute formation en accompagnement de projet se termine par un travail avec chacun des stagiaires sur son plan d'action dans son entreprise ;
- n la qualité de la formation passe par la qualité du formateur occasionnel et de l'ingénierie qu'il développe.

Comme devait le souligner plus tard M. Barbier, chercheur à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) : « De plus en plus, les formations des agriculteurs, les opérations spécifiques de développement et les conseils agricoles sont indissociablement mêlés dans les activités ordinaires du monde agricole. Les mutations et la multifonctionnalité des activités agricoles rendent donc difficile, voire non approprié, un modèle planificateur descendant. L'offre de formation du monde agricole ne peut plus se raisonner de façon générique, et il s'agit de bien comprendre ce que les mutations signifient au plus près des pratiques des agriculteurs et des agents de développement. »

Ces formations-actions rencontrent un frein important : la faible motivation des agriculteurs pour la formation, compte tenu de l'image même de celle-ci dans le monde professionnel. Elles posent aussi la question, par-delà leurs effets en termes de développement des acquis individuels des personnes et du développement de leurs compétences relationnelles et transversales.

Le secret de la réussite d'une formation réside pourtant, dans la motivation des agriculteurs pour la formation. Cette dernière peut être déclenchée par le fait de montrer aux agriculteurs l'avantage économique qu'ils pourront tirer à moyen terme de l'évolution de leurs pratiques comme en témoigne le développement de la qualité chez les agriculteurs d'Almería en Espagne. La question est aussi de savoir si l'on donne aux agriculteurs une idée sur la place qu'ils occuperont à l'avenir dans la société, sur leur niveau de responsabilités par rapport à cette dernière et à ses attentes, et sur les formations dont ils ont besoin pour l'occuper.

La formation professionnelle des agriculteurs, acteurs du monde rural

Intervenants :

M. Andriot, délégué régional, expert en ingénierie de formation en milieu rural, Centre d'études et de développement de l'agriculture de groupe (cedag)

M. Barbier, chercheur en économie et sociologie rurale à l'Institut national de recherche agronomique de Grenoble (inra)

M. Boisseau, chargé de mission, expert fse 5b, Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bourgogne

Mme Buteau, directrice du Centre de formation professionnelle pour les professions agricoles (cfppa) de Château-Chinon

M. Menet, conseiller en formation à la Délégation académique à la formation continue (dafco) de Toulouse

Mme Chies, conseiller en formation à l'Organisme paritaire de collecte agréé des organisations professionnelles et coopératives agricoles (opca 2)

Contrastant avec le corporatisme que l'on a pu reprocher par le passé au monde agricole, les différentes actions présentées ici ont pour point commun de reposer sur la construction de partenariats plus ou moins larges au niveau de "territoires". Ces partenariats constituent des plates-formes d'échanges, de concertation et d'appui entre des acteurs intervenant à des titres divers sur le territoire rural, allant même jusqu'à constituer, selon les termes d'un intervenant, des lieux "apprentissage collectif".

Ces interventions doivent cependant être reprises pour elles-mêmes et leurs apports spécifiques au débat collectif.

Par sa présentation, en tant qu'acteur institutionnel, de la place de la formation dans le Document unique de programmation (DOCUP) Objectif 5b en Bourgogne, M. Boisseau a mis en évidence l'importance des territoires et de leurs logiques propres de développement, qui amène, pour lutter contre la désertification rurale, à s'appuyer sur les initiatives et les ressources locales, la mobilisation

des acteurs privés locaux et de leurs projets, ainsi que des collectivités locales à travers la concertation intercommunale. Au deux tiers de l'exécution du DOCUP, grâce à un cofinancement du Fonds social européen, plus de 200 projets individuels de diversification ont ainsi pu être soutenus par la formation, et 10 centres de formation ont été aidés dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à des fins de formation, pour couvrir les populations rurales.

Mais tous les territoires ruraux n'étant pas dotés de l'offre de formation diversifiée nécessaire au développement continu des compétences des actifs agricoles et des ruraux, la question de l'égalité d'accès à la formation est posée. Les présentations du CFPPA de Château-Chinon et du SARAPP en Midi-Pyrénées montrent les réponses différenciées qui peuvent être apportées.

ⁿ Etablissement public du ministère de l'Agriculture, le CFPPA de Château-Chinon, de création récente, se situe en milieu rural profond. Il est l'unique centre de formation à 70 kilomètres à la ronde, distance maximale acceptée par les personnes pour suivre une formation. Aussi est-il conduit à répondre aux demandes locales et à mettre en place des actions de formation et d'animation rurale (animation sportive et rurale, canoë kayak, aides soignantes en milieu rural, etc.) qui vont bien au-delà de la formation agricole qu'il dispense. Son activité est essentiellement une activité d'ingénierie (ingénierie de projet, de formation, ingénierie financière, etc.) et de montage de partenariat avec les institutions ou les formateurs dont il est le relais de proximité. Situé résolument dans une logique de demande, d'écoute du territoire, le centre et son équipe pédagogique doivent toujours s'adapter pour répondre aux besoins.

ⁿ Le SARAPP est un dispositif de formation ouverte et à distance qui permet de conjuguer qualité de la formation et proximité territoriale, individualisation (bilan, analyse des besoins, construction du projet individuel de formation) et groupe (même si chacun a sa propre démarche d'apprentissage, le groupe agit comme soutien à la motivation et facteur d'insertion), autoformation adaptée aux besoins et aux projets professionnels de chacun et accompagnement de la formation sur site et à distance. L'OPCA 2, organisme paritaire collecteur agréé des coopératives agricoles et organisations professionnelles qui mutualise les fonds de la formation professionnelle, a promu auprès de ses adhérents ce dispositif, qui peut réduire les coûts notamment de déplacements à qualité de formation égale, renforcer la maîtrise par les salariés des technologies de l'information et leurs capacités d'autonomie.

La présentation de M. Barbier renvoie à une autre problématique, celle de l'apprentissage collectif. L'exemple de la protection de la qualité des eaux de Vittel montre la transformation que peut connaître l'agriculture au nom du respect de l'environnement et d'enjeux économiques locaux forts et les mutations fortes que cette transformation peut induire dans le métier des agriculteurs. « Cette opération pour la protection d'une ressource commune (l'eau souterraine) correspondant à des enjeux privés (l'eau minérale) a conduit les agriculteurs à s'investir pleinement dans la redéfinition de leur métier, en explorant les transformations de l'activité ordinaire que sollicite la mise en œuvre d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Dans ce genre de mutation les besoins de formation ne peuvent être définis a priori, ils sont à découvrir dans le cours de l'action du processus lui-même. Il est difficile en un tel cas de parler de besoins de formation ou encore de qualité de la formation indépendamment de la connaissance fine des enjeux que contient la situation. »

La "plate-forme emploi formation développement local", présentée par M. Andriot comme outil de construction de nouveaux métiers de la multifonctionnalité rejoint l'expérimentation précédente sur trois points : le partenariat local actif, le processus d'apprentissage collectif, et en conséquence l'impossibilité de généralisation de ces expérimentations riches d'enseignements. La formation ici n'est pas non plus une fin en soi. Elle intervient de façon intégrée dans la résolution de problèmes locaux de main-d'œuvre, de besoins de compétences et d'organisation de l'emploi partagé. Sans revenir sur la réponse apportée dans le cadre de cette expérimentation en terme d'ouvrier rural polyvalent, il importe cependant de s'arrêter sur ces savoirs d'action, compétences transversales d'organisation du travail, qui constituent manifestement l'élément clé de l'employabilité des personnes.

4. Les points clés du débat



La visite-atelier avait pour finalité de permettre aux participants de confronter leurs pratiques professionnelles et d'échanger sur la qualité de la formation en accompagnement des actions de multifonctionnalité et de diversification, autour de l'expérience française qui leur était présentée.

La richesse des débats s'est nourrie non seulement de la grande diversité des pays représentés (Europe du Nord, du Sud et Europe orientale), mais encore de celle des fonctions occupées par les participants dans le champ de la formation professionnelle agricole : responsables professionnels, décideurs institutionnels relevant de l'agriculture ou de l'enseignement, responsables de formation initiale ou supérieure pour les jeunes, ou encore formateurs d'adultes.

Cette diversité a marqué l'ensemble des débats :

Elle a eu pour conséquence certaine une imprécision des termes utilisés (formation professionnelle continue, compétences, évaluation), que chacun exprimait en référence à son système national et/ou à son expérience professionnelle, mais qui a permis, par les regards croisés d'experts issus de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle des adultes, d'atteindre un niveau de questionnement très stimulant, qui renvoyait en filigrane au développement de la formation tout au long de la vie.

Elle a amené le groupe à se dessaisir peu à peu de la multifonctionnalité et de la diversification, qui représentaient sans doute des réalités très différentes dans les agricultures nationales, pour se concentrer sur le thème de la qualité de la formation. D'emblée d'ailleurs, les participants de l'atelier ont tenu à posi-

tionner et pondérer l'impact de la diversification dans le modèle agricole européen, questionnant sa durabilité économique par rapport au modèle dominant. Pour les décideurs agricoles français, la diversification n'est plus un phénomène marginal, ni "un sous-produit de l'économie industrielle", mais doit être considérée au même titre qu'une filière économique porteuse de richesses et d'emplois. L'agriculture, cependant, repose encore très largement sur un modèle productiviste très attractif, notamment pour les pays d'Europe orientale.

Il n'était pas possible de reproduire tous les contenus des débats. Nous avons repris les principaux points clés de ces derniers, qui ont focalisé les échanges du groupe. Points de convergence ou de questionnement, ces points clés recouvrent en partie des enjeux communs au niveau européen.

Questions de terminologie

Les différences structurelles des systèmes de formation initiale et continue agricole en Europe induisent un certain flou au niveau des termes employés au sein de l'atelier (par exemple, qu'entend-on par formation professionnelle continue des adultes en France?). Cette difficulté est bien repérée au niveau européen, et la seule façon de la dépasser c'est de préciser les spécificités de chaque pays. La terminologie est en effet l'expression d'une histoire, d'une culture, d'une logique de structuration de chacun des systèmes de formation.

Mais le débat a mis en évidence d'autres zones de flou dans la terminologie qui tiennent avant tout au glissement des pratiques que l'on constate, sans pouvoir précisément les nommer.

- n L'effacement des frontières entre :
 - formation initiale et formation continue,
 - formation de courte durée et conseil,
 - information et formation.

- n La notion de compétence, de compétences transversales, de qualification.

- n La notion d'évaluation, dont l'usage recouvre, suivant les systèmes nationaux et le positionnement institutionnel ou professionnel des participants, des acceptations différentes.

n Le terme même "d'agriculteur" qui, en France, désigne aussi bien les exploitants agricoles que les salariés agricoles.

L'évolution de la formation professionnelle agricole

Une convergence forte s'est manifestée entre les participants sur les points suivants.

1. La formation professionnelle ne saurait constituer une fin en soi : elle s'inscrit à l'intérieur d'un processus plus vaste qui touche au développement, et contribue à transformer les pratiques, l'identité et le système de relations professionnelles des actifs agricoles et notamment des exploitants.
2. Une bonne orientation initiale des élèves vers l'enseignement agricole et une formation professionnelle initiale de base large sont les meilleures garanties d'adaptabilité des agriculteurs aux mutations auxquelles ils sont et seront confrontés, du fait notamment de l'impact de la situation mondiale sur l'agriculture européenne. Il s'agit moins de donner "des recettes pour la vie" aux agriculteurs que de les motiver au développement continu de leurs compétences, de les rendre "pro-actifs" envers la formation, ce qui n'est pas le cas actuellement.
3. Les durées de formation, des actifs comme des jeunes, vont se réduisant pour des raisons de coût et de financement et, pour ce qui est des adultes, de leur disponibilité.
4. La formation professionnelle continue des agriculteurs se centre moins sur l'acquisition de techniques pointues, dont la transmission échappe pour partie aux formateurs au profit des fournisseurs, que sur le développement des compétences transversales.
5. De même que le métier de l'agriculteur connaît des mutations, de même le métier de formateur s'éloigne d'un modèle type transmission de connaissances, enseignant ou professeur, pour aller vers un métier requérant une implication plus forte dans l'ensemble du processus de formation, s'élargissant vers l'amont et l'aval et nécessitant le montage de partenariats.

6. Face à ce nouveau formateur, le bénéficiaire de la formation évolue aussi pour devenir acteur et client de sa formation. Mais cette attitude nouvelle requiert de sa part une motivation pour la formation dont il est loin de faire preuve, sans doute parce qu'il ne perçoit pas clairement sa place dans le monde de demain, et qu'il appréhende mal les transformations qui risquent d'intervenir dans son métier et dans son identité professionnelle. Ce constat montre tout l'intérêt des formations individualisées, des démarches de projet, basées sur la motivation.
7. Le contrôle des connaissances et des acquis professionnels tend à s'autonomiser de la formation, et échappe pour partie aux formateurs.
8. Le problème du financement de la formation des adultes est revenu de façon récurrente tout au long de l'atelier, comme l'un des freins à la formation, lorsqu'il n'existe pas de prise en charge des stagiaires. Ceci induit un intérêt certain pour les situations d'apprentissage collectif, qui permettent sans doute de mieux calibrer la formation au niveau d'un territoire en fonction des ressources existantes.

La qualité de la formation

La formation agricole est rendue complexe par la diversité des réalités agricoles auxquelles elle doit répondre. Prendre en compte la diversification et la multifonctionnalité, c'est aussi se confronter à de nouvelles exigences : par exemple les normes de sécurité agro-alimentaire pour la transformation des produits, les nombreuses règles d'hygiène pour le tourisme. C'est tout le processus de production qu'il faut parfois repenser.

Le fait que les agriculteurs soient amenés à payer eux-mêmes leur formation, par une cotisation obligatoire, amène une exigence de qualité renforcée. Comment leur garantir cette qualité ? Comment l'évaluer, surtout qu'il s'agit dans ce cas de formations de très courte durée, car les agriculteurs manquent aussi de disponibilité ? Comment vérifier après un certain temps l'intérêt, l'utilité que les agriculteurs trouvent dans la formation qu'ils suivent ?

Comment aussi intégrer cette dimension qualité dans les centres de formation proposant des formations diplômantes ?

Cette qualité de la formation a été regardée principalement dans l'atelier sous l'angle des thèmes de l'individualisation, de la flexibilité et de l'évaluation de la formation.

L'individualisation de la formation

L'individualisation a été au cœur de nombreux débats. La pratique française intéressait tant par les principes de base de l'individualisation (prise en compte des profils et des projets de chacun, réponse formation spécifique, etc.) que par ses modalités de mise en œuvre concrète dans les centres de formation ou par les formateurs (entrées/sorties permanentes, modalités d'analyse des besoins de chaque personne, nombre de stagiaires à réunir au même moment pour que la formation soit équilibrée sur le plan budgétaire, etc.).

L'individualisation suppose que plusieurs problèmes soient résolus.

- n L'évaluation à l'entrée en formation (ce point rejoint toute la réflexion sur l'évaluation développée page suivante).
- n L'implication des apprenants, c'est-à-dire le fait de rendre les stagiaires acteurs et "propriétaires de leur propre formation", alors que l'on constate le manque de motivation des agriculteurs pour la formation,
- n L'acceptation par le formateur de l'évolution de son métier (de celui qui transmet des connaissances à celui qui accompagne l'apprenant dans sa démarche d'acquisition de savoir-faire et de compétences). Ce point sur les formateurs est encore plus sensible dans le cas de la formation à distance où une partie de sa relation à l'apprenant est relayée par un accompagnateur local qui, lui, travaille sur un appui à l'apprentissage semi-autonome et ne doit pas se prendre pour un sous-formateur. Le formateur vit alors une double frustration : il accompagne mais n'apporte plus le savoir, et il n'a plus d'auditoire direct.

La flexibilité de la formation, mais jusqu'où ?

Le débat sur la flexibilité de la formation et de l'éducation est venu "en miroir" à la réflexion sur la diversification qui touche le monde agricole. Des tendances centrifuges semblent amener les différentes composantes du champ "classique" de la formation à s'autonomiser. Les différentes interventions ont montré que la certification des compétences n'est plus directement liée à la production de la formation.

L'évolution du métier de formateur et les nouvelles compétences requises posent le problème de l'acquisition de ces compétences pour les formateurs et celui du management pour les centres de formation. Mais jusqu'où aller dans l'atomisation, et quel cadre de cohérence minimal donner? Quel équilibre trouver entre le contractuel et le public?

L'évaluation de la formation

Ce point a été central dans la problématique traitée et dans les débats. Les nombreuses contributions faisaient toujours référence au système national du participant, entraînant une ambiguïté certaine dans les concepts utilisés et un obstacle à un véritable dialogue. Cet état de fait rend difficile une restitution cohérente et claire des débats.

La majorité des participants ont ressenti ce thème comme "frustrant" compte tenu du nombre de questions posées et du peu de réponses. L'un cependant se demandait s'il fallait se laisser obséder par la qualité, si, ce faisant, on ne compliquait pas des choses simples et si la réponse ne résidait pas dans la définition de bons objectifs de formation, bien ciblés avec les partenaires locaux, et dans la mise en place d'un bon organisme externe d'évaluation? Un autre s'interrogeait sur la nécessité de l'évaluation dans un contexte d'obsolescence rapide des connaissances, et donc d'un glissement constant des référentiels d'évaluation.

Il semble, à l'analyse, que les débats se sont développés à partir de plusieurs questions.

Quel est l'objet de l'évaluation ?

Les connaissances et/ou les compétences de la personne formée? L'évaluation s'est souvent limitée à la mesure des connaissances acquises et non des compétences. Mais plus on va vers des formations qui développent des attitudes, des comportements, plus cela devient difficile de mesurer ce qu'on fait, et plus on se sent frustré. L'évaluation des compétences ne peut se faire elle qu'en situation de travail et requiert l'implication des employeurs. C'est de cette façon que les employeurs auront confiance dans la certification des compétences.

Evalue-t-on l'action de formation, les effets économiques de la formation, les effets sur le développement des compétences individuelles à court terme ou à long terme, le dispositif de formation? Les outils d'évaluation des actions et de leurs effets diffèrent de ceux utilisés pour l'évaluation du formé. Ainsi les actions de formation de courte durée peuvent être évaluées entre formateurs par l'analyse des pratiques.

Qui est responsable de l'évaluation ?

Le formateur, l'individu, l'Etat, les employeurs, les partenaires sociaux, qui doit procéder à l'évaluation? C'est un métier en soi et non la tâche du seul formateur. Les formateurs peuvent construire une offre, un programme, accompagner les stagiaires ou les jeunes. Evaluer dans un système social donné, c'est procurer un contrat de travail. Mais l'évaluation, qui conditionne l'entrée dans l'emploi, doit se faire selon un autre système, qui implique l'Etat et les partenaires sociaux, en particulier les employeurs.

Comment conserver la souplesse pour prendre en compte les spécificités régionales et sectorielles et néanmoins construire un cadre ou un consensus sur l'ensemble d'un pays, voire de l'Europe? En France, qui reste très centralisée malgré la régionalisation, il est possible d'acquiescer des diplômes en rassemblant plusieurs composantes : les unités capitalisables.

Comment évalue-t-on(modalités, indicateurs et critères, termes, etc.)?

L'évaluation des formations se fait souvent à la demande des financeurs, qui veulent qu'on rende compte des effets de la formation. Il faut trouver des indicateurs pertinents de mesure des effets de la formation significatifs pour les différents partenaires.

Souvent le taux de placement des stagiaires, à l'issue de la formation ou dans les six mois qui suivent, sert de critère d'efficacité des formations. Mais quelle est la responsabilité d'un centre de formation professionnelle sur l'emploi? Ce point est sujet à débat.

Concernant les formations de très courte durée par projet, si les effets économiques qui suivent la formation semblent, selon le FAFAA, aisément observables et appréciables, l'analyse de l'impact de la formation sur chacun des agriculteurs est difficile. Les effets de la formation se font souvent sentir à deux, dix ou vingt ans. Les effets de la formation ne se font souvent sentir qu'à moyen terme. Comment évaluer? Suffit-il que la formation réponde aux attentes immédiates, ou doit elle viser l'avenir?

Les différentes situations d'évaluation

Suivant que l'évaluation se situe au début (bilan individuel), durant – évaluation formatrice – ou à la fin de la formation.

L'évaluation peut aussi être formatrice : on cherche moins à évaluer la réussite de la formation qu'à donner au stagiaire des critères d'évaluation de son travail pour que l'évaluation contribue à la réussite de la formation. C'est un renversement de la problématique d'évaluation.

Le financement de l'évaluation

Etat, individu, partenaires sociaux? Lorsque l'évaluation est autonome par rapport au système de formation, qui paie son coût?

La nécessité de relations plus étroites entre le monde de la formation et celui de la recherche

Ce thème est revenu à plusieurs reprises dans les débats, que ce soit à propos du cas Vittel (présenté en annexe 2) et au rôle que les chercheurs ont été amenés à y jouer ou du besoin que ressentent tous les praticiens d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure compréhension de leur environnement en mutation, et de la conscience qu'ils ont désormais que "les solutions d'aujourd'hui peuvent être les problèmes de demain".

Les attentes des participants concernant cette liaison couvrent plusieurs aspects :

- n le transfert des résultats de la recherche, le développement et la formation,
- n l'apprentissage cognitif, la motivation à apprendre et son déclenchement, les modalités d'apprentissage
- n les processus qui permettent de donner plus d'efficacité à la formation,
- n la prospective emploi-formation pour éclairer les métiers de demain.

Cette articulation plus étroite entre les chercheurs et les praticiens n'est pas sans difficulté tant les temporalités et les exigences de résultats opérationnels sont différentes.

*

Une visite-atelier constitue pour chaque participant un moment de réflexion sur ses propres pratiques professionnelles et de redynamisation de ces dernières, à l'écoute des pratiques des autres participants et des intervenants. Le rapport final ne peut donc se conclure qu'en rappelant le souhait des participants de poursuivre leur réflexion sur l'évaluation de la formation lors d'un prochain atelier.

annexe 1



Liste des experts européens invités

Jürgen Becker (Allemagne)

Landwirtschaftskammer Rheinland-Pfalz. Bahnhofplatz 9, 56068 Koblenz.

José Firmino Brunhoso Cordeiro (Portugal)

Delegação AJAP Tras-os-Montes Alto Douro. Quinta do Planalto, Castro Vicente, 5350 Alfandega da Fé.

Neculai Cerchez (Roumanie)

Université d'agronomie Iasi. M. Sadoveanu, 3, 6600 Iasi.

Hélène Corre (France)

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
11, rue de la Beaume, 75008 Paris.

J.W.G. Geerligs (Pays-Bas)

Directie Wetenschap en Kennisoverdracht, Ministerie van Landbouw.
Postbus 20401, 2500 EK, S'Gravenhage.

Nikolaos Gotsinas (Grèce)

PASEGES (Confédération panhellénique des unions de coopératives agricoles).
Avenue Kiffissias 16, 11526 Athènes.

Marc Guillaume (Belgique)

Ministère de la Communauté française. Place Surllet du Chokier, 1000 Bruxelles.

Hans-Erik Karlsson (Suède)

Lantbrukarnas Ekonomi AB LRF Medlem. 10539 Stockholm.

J.Martin Cruz (Belgique)

Centre européen pour la promotion et la formation en milieu agricole et rural (CEPFAR)
Rue de la Science, 23-25, BP 10, 1040 Bruxelles.

Sheila McQueen (Royaume-Uni)

LANTRA - National Agricultural Centre Ltd. NAC, CV8 2LG Kenilworth, Warwickshire.

Silvia Michelangeli (Italie)
INIPA. - Coldiretti. Via XXIV Maggio, 43, 00187 Roma.

Juan Antonio Millán Guisado (Espagne)
CNFPO INEM. Calle Retama sn°, 04007 Almería.

Virpi Ripatti (Finlande)
Oeptushallitus. Hakaniemenkatu 2, 00530 Helsinki.

Marek Stawujak (Pologne)
Ministry of Agriculture and Food Economy. 30 Wspolna St., 00-930 Warsaw.

Brendan Sullivan (Irlande)
TEAGASC Education Officer. Cleeney, Killarney, CO. Kerry.

Kaspars Vartukapteinis (Lettonie)
Latvia univeristy of Agriculture Technical Faculty Dean. Cakstes Bulv. 5, 3001 Jelgava.

Jens Vesterlund (Danemark)
Landbrugets Oplysnings-og Kursusvirksomhed. Vesterbrogade 6D 5, 1620 København.

Bart Vleeschouwers (Belgique)
Boerenbond. Minderbroedersstraat 8, 3000 Leuven.

Ernestine Zehentner Autriche)
Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten.
Minoritenplatz 5, 1014 Wien.

annexe 2



Le métier d'agriculteur à l'épreuve de la protection
de la qualité de l'eau
Quelles incidences pour la formation ?

par Marc Barbier
ingénieur agronome et docteur en gestion
Institut national de recherche agronomique de Grenoble (INRA)

L'évolution de la référence à la qualité dans le management des organisations (d'après Gomez, 1994)

| Modèle de croissance dominant | Technique de gestion de la firme | Référentiel de la qualité | |
|-------------------------------|---|---|--|
| Taylorisme | Gestion technologique en référence à la mécanique (OST) | Qualité-inspection puis Qualité-contrôle | <ul style="list-style-type: none"> ■ la technique bien appliquée ■ analyse statistique des défauts |
| Fordisme | Gestion planificatrice en référence à la cybernétique (one-best-way) | Qualité-assurance | <ul style="list-style-type: none"> ■ la référence à des normes pour satisfaire les besoins du « client-roi » |
| Post-industriel | Gestion systémique en référence aux systèmes biologiques (complexité) | Qualité totale | <ul style="list-style-type: none"> ■ la généralisation la qualité-assurance au niveau des processus de production des biens et services |

Barbier M. (1998). INRA ESR. barbier@grenoble.inra.fr

1. Comment appréhender la question de la mutation du métier d'agriculteur

En agriculture une approche en termes de "qualité totale" se généralise à partir :

1. du mouvement de standardisation de la demande agro-alimentaire faite à l'agriculture (la qualité est sur ce plan un signal marchand),

2. de l'accroissement de la réglementation concernant des nouvelles façons de produire (la qualité concerne alors les processus de production). Sont notamment concernées les réglementations européennes ou nationales qui instituent la prise en compte et le respect de l'environnement au rang des objectifs des agricultures européennes depuis le *Livre vert* de 1985, l'Acte unique européen de 1987, puis devenant un objectif à part entière de la réforme de la PAC en 1992.

Sur ce point les mutations et la multifonctionnalité de l'agriculture créent de nouvelles exigences pour le monde agricole :

- n en termes de reconnaissance d'effets externes positifs : protection de l'environnement, protection des sites naturels ou présentant un intérêt écologique, création de paysages et entretien du patrimoine, recyclage biologique de déchets urbains,
- n en termes de reconnaissance d'effets externes négatifs : pollution d'origine agricole sur les ressources en eaux notamment, risques alimentaires et sanitaires, risque environnemental avec les organismes génétiquement modifiés.

Cette généralisation s'opère dans un contexte de mutation de la PAC qui questionne l'organisation institutionnelle de l'appareil d'encadrement et de développement des activités agricoles et autres activités connexes. Le modèle dominant du développement agricole issu des lois de modernisation des années 60 se trouve ainsi questionné du point de vue de son efficience.

Parallèlement à la mise en place de ce modèle dominant, une standardisation des pratiques agricoles ordinaires a été promue. Cette standardisation s'est accompagnée d'un mouvement professionnel, syndical et social qui a ainsi fixé des cadres de référence institutionnels pour la définition du métier d'exploitant agricole. Les rôles de l'encadrement, de la vulgarisation et aussi de la formation ont été déterminants pour assurer la mise en œuvre et la réussite de ce modèle dominant.

La question est aujourd'hui de savoir ce que les mutations de l'agriculture entraînent comme effets au niveau des nombreux appareils de développement et de formation des agriculteurs. Evidemment l'enseignement agricole n'est pas le seul à devoir être pris en compte. En effet, il s'agit de bien percevoir que, de plus en plus, situation de formation aux agriculteurs, opérations spécifiques de développement et conseils agricoles sont indissociablement mêlés dans l'activité ordinaire des acteurs du monde agricole.

Les mutations et la multifonctionnalité des activités agricoles rendent donc difficile, voire non approprié, un "modèle descendant planificateur" pour les politiques et les choix en matière de formation. L'offre de formation au monde agricole ne peut plus se raisonner de façon générique, et il s'agit donc bien de connaître et de comprendre ce que les mutations signifient au plus près des pratiques des agriculteurs, des agents de développement et des opérateurs de la formation.

Nous allons nous appuyer sur l'étude d'un cas particulier pour mettre en évidence ce que la dynamique d'un changement radical implique comme mutations fortes du métier. Ce cas présente l'intérêt de bien mettre en évidence ce que peut être la transformation d'une agriculture locale au nom du respect de l'environnement et d'enjeux économiques translocaux et il nous permet de proposer des pistes de réflexion pour questionner la formation dans le monde agricole.

2. Présentation du cas de la protection de la qualité des eaux de Vittel contre le lessivage des nitrates d'origines agricoles⁴

On explore donc un cas de figure où la mutation de l'agriculture est :

- n particulièrement *radicale* du point de vue de la transformation des systèmes de production ;
- n particulièrement *controversée* du fait des intérêts privés d'une grande multinationale mais aussi du rôle des organisations professionnelles agricoles et des représentants syndicaux dans la défense des agriculteurs syndiqués de la zone,

4. On recommande la lecture du dossier 14 de la collection de l'INRA "Les Dossiers de l'Environnement", à commander à : INRA Editions, Route de Cyr, 78026 Versailles cedex. France. [contact dessauva@versailles.inra.fr](mailto:dessauva@versailles.inra.fr) et site sur le web à <http://www.inra.fr/dpenv/pa.htm>.

n particulièrement *expérimentale* du fait de l'incertitude sur la possibilité de définir et surtout de rendre viable une agriculture locale qui respecte la contrainte de "produire" de l'eau contenant moins de 10 mg/l de nitrate sous les racines. Cet aspect expérimental s'est traduit par un programme de R&D promu et financé par la société Vittel avec la présence d'une équipe de l'INRA à ses côtés pour faire un diagnostic du problème de lessivage des nitrates, puis pour faire des propositions pour une agriculture durable et enfin pour conduire l'évaluation des changements réalisés.

Cette expérimentation collective d'une durée de 8 ans environ a été l'occasion de nombreux apprentissages par les acteurs qui y ont participé et qui savent aujourd'hui ce que "transformer une agriculture moderne signifie". Ce qui semble intéressant pour la problématique de cet atelier c'est bien alors d'essayer de tirer des enseignements de ce type d'expérimentation élargie.

3. Des mutations à la définition des besoins de formation

Après cette présentation évidemment trop rapide de la situation de gestion en cours aujourd'hui à Vittel, il s'agit de tirer des enseignements de ce type de cas pour la problématique de la formation dans le monde agricole et notamment en terme de définition de besoins de formation.

Cette opération (de type expérimentation collective au sein d'un programme de R&D partenarial) pour la protection d'une ressource commune (ici l'eau souterraine) correspondant à des enjeux privés (c'est-à-dire la poursuite de l'activité industrielle et commerciale de Vittel) a conduit la majorité des agriculteurs de la zone à s'investir pleinement dans une redéfinition de leur métier en explorant les transformations de l'activité ordinaire que sollicite la mise en œuvre d'une agriculture durable et respectueuse de la qualité de l'eau.

Quatre dimensions de l'activité ordinaire agricole ont été affectées :

- n au niveau des systèmes de production et des pratiques techniques,
- n au niveau des relations professionnelles, notamment avec les acteurs du développement agricole (chambre d'agriculture),
- n au niveau de la négociation avec un partenaire d'un type nouveau pour eux,
- n au niveau de la recomposition d'une identité professionnelle autour d'une nouvelle conception du métier d'agriculteur.

De façon identique à ce qu'on retrouve dans d'autres expériences agri-environnementales en France (cf. Barrué-Pastor, 1996 et Mormont, 1997), une sociologie de ce type de dispositif de gestion des problèmes agri-environnementaux par l'ensemble des acteurs conduit à mettre en évidence des propriétés génériques pour la transformation des pratiques agricoles (on renvoie aux opérations FERTIMIEUX de l'ANDA, aux OGAF-Environnement sous l'égide de l'ex-article 19, aux mesures agri-environnementales régionales, et à la directive nitrate pour les zones vulnérables).

Dans ce genre de mutation les besoins de formation ou d'aides au changement ne peuvent être définis a priori, ils sont à découvrir dans le processus d'action en cours. C'est bien cet aspect qui doit intéresser alors les acteurs de la formation en agriculture. Il est difficile dans de tels cas de figure de parler de besoins de formation et encore plus de qualité de la formation indépendamment de la connaissance assez fine des enjeux que contiennent des situations de gestion du type de celle de Vittel. A posteriori seulement on peut extrapoler ce sur quoi les agriculteurs ont semble-t-il butté dans la mise en œuvre d'une agriculture différente de celle du modèle dominant.

4. Conclusion : la logique paradoxale d'une approche par la qualité de l'offre de formation dans le cas de mutations fortes

En conclusion il semble qu'au-delà d'une approche institutionnelle de la qualité de la formation qui serait axée sur une vision très balistique de la formation elle-même, la multiplication des opérations plus au moins expérimentales et plus ou moins visibles de transformation des activités agricoles soit à mettre sous observation à travers le maillage et la mise en réseau de recherches-participantes et de recherches-interventions. Dans ce type de dispositif, les intervenants auraient à jouer non pas un rôle de simple ethnographe mais aussi un rôle entier d'appui à l'identification des besoins et à la facilitation de la reprise, par les acteurs, des problèmes qui leur sont posés.

Une approche "ingénierie de la formation" doit alors également comprendre une capacité à la construction de ressources pour l'apprentissage collectif et surtout à la mise en réseau de compétences dans le but d'accompagner au plus près des mutations et d'actualiser ou formater de nouvelles compétences.

annexe 3



Fiches de présentation
des projets et expérimentations
présentés lors du séminaire

GEREPP - Via Mediterranea bis

Promoteur

CEDAG
65, rue de Saint-Brieuc, 35042 Rennes

Contact

Marc Andriot
Tél. : 02 99 54 63 00. Fax : 02 99 54 63 09

Contexte

Confrontés d'une part aux mutations des activités des entreprises rurales (concurrence accrue, réduction des activités de production de l'agriculture, émergence d'activités de services en lien avec la gestion de l'espace et le tourisme), et d'autre part aux changements de la main-d'œuvre dont elles disposent (disparition de la main-d'œuvre familiale, chômage urbain) et enfin aux évolutions des compétences et des qualifications nécessaires (polyvalence, autonomie, adaptabilité, pluriactivité), huit territoires ruraux se sont regroupés en réseau pour expérimenter des systèmes partenariaux de gestion de leurs activités s'appuyant sur trois dispositifs associés : des groupements d'employeurs, des actions de formation en alternance et des actions de développement local.

Objectifs

- n Fonctionnement de plates-formes locales "emploi-formation-développement local" sur un projet de gestion prévisionnelle des ressources humaines des entreprises et du territoire.
- n Association progressive, dans des dynamiques locales décloisonnées, des organisations professionnelles concernées (agriculture, forêt, entreprises de jardins, travaux publics) dont la structuration se fait plus selon des principes de filières ou d'organisation départementale ou régionale.

Description

- n Analyse des modes d'organisation des relations de travail et des relations humaines dans les entreprises à caractère familial.
- n Approfondissement du fonctionnement des plates-formes locales "emploi-formation-développement local" sur un projet de gestion prévisionnelle des ressources humaines des entreprises et du territoire.
- n Formalisation des pratiques d'organisation interne et formation des entrepreneurs.
- n Recherche de complémentarités organisationnelles et économiques.
- n Mobilisation de moyens pédagogiques adaptés afin de réellement qualifier les salariés aux profils d'emplois polyvalents ruraux :
 - parcours de formation s'appuyant sur l'analyse des situations de travail autonome et la construction de systèmes de représentation de celles-ci chez les formés ;
 - Validation des acquis dans le cadre des diplômes par unités capitalisables du ministère de l'Agriculture.
- n Renforcement des activités transnationales sur la question du rôle de la société de l'information et de la communication dans le développement durable des territoires ruraux.

Produits

- n Acquisition de qualifications nouvelles s'appuyant sur un ensemble de compétences transversales.
- n Organisation de réseaux d'entreprises rurales.
- n Amélioration des pratiques d'animation du développement dans la perspective de la durabilité.

Partenaire

(Allemagne) IBW-EURO - Institut für Berufsförderung und Weiterbildung
Winkelstr. 18 - Postfach 4025, 48022 Münster..

Proximité et réseaux OPCA2/DAFCO Midi-Pyrénées

Promoteur

DAFCO/CAFOC Toulouse
Centre académique à la formation continue de Toulouse
79, route d'Espagne, 31100 Toulouse

Contact

Francis Menet
Tél. : 05 61 36 42 92. Fax : 05 61 43 90 18

Contexte

Les coopératives rurales, nombreuses et souvent isolées, connaissent, de part leur éloignement, des difficultés d'accès et de mise en œuvre de la formation. Or, ces mêmes entreprises et l'OPCA2 font remonter des besoins très importants de formation liés, en particulier, à la généralisation de l'informatisation de toutes les activités de l'entreprise.

Par ailleurs, la DAFCO/CAFOC de Toulouse et le réseau des GRETA ont créé, par les réseaux SARAPP, un maillage très fin du territoire en Midi-Pyrénées (55 points d'accès) qui apporte un service de formation ouverte de proximité aux entreprises rurales. La DAFCO/CAFOC de Toulouse et l'OPCA2 travaillent ensemble depuis huit mois.

Objectifs

n Maintenir l'emploi en zone rurale et augmenter la compétitivité des coopératives.

n Préparer les salariés, notamment le personnel ouvrier, aux mutations technologiques et organisationnelles en cours, en diversifiant leurs compétences.

Au niveau des activités nationales :

- n Développer la formation ouverte utilisant les antennes SARAPP.
- n Développer le partenariat local inter-coopératives, par utilisation commune des points d'accès à des ressources formation ou autres (externes

et/ou internes à l'une des entreprises de la zone) et la mise en réseau des entreprises concernées.

n Transférer de manière interrégionale et nationale, via l'OPCA2, l'ingénierie du système.

Au niveau des activités transnationales

n Concevoir avec les partenaires étrangers des dispositifs adaptés aux problématiques propres à chacun.

n Suivre ensemble leur mise en œuvre et leur évaluation. Echanger et diffuser les résultats par Internet (site Web créé par le partenaire italien). Visites et séminaire européen en visio-conférence et séminaires dans chaque pays.

Description

La DAFCO/CAFOC de Toulouse et les groupements d'établissements (GRETA) de l'académie ont créé – avec l'appui des conseils généraux, de la préfecture et des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), des réseaux de sites antennes rurales des ateliers pédagogiques personnalisés (SARAPP) qui ouvrent plus de cinquante points d'accès à la formation ouverte en Midi-Pyrénées

Dans le cadre du programme FORE, l'OPCA2-IRSO et les GRETA réalisent une première expérience. Ensemble, par ce projet, ils se proposent d'étudier les conditions de développement de ce dispositif pour satisfaire aux besoins des coopératives et de leurs salariés à travers :

- n la réalisation d'actions de formation ouverte prenant appui sur les réseaux SARAPP et conjuguant accompagnement de proximité et tutorat à distance (modem-visio) ;
- n la création des points d'accès-formation au sein même des coopératives de plus grande taille (50 et plus). Ces mini-centres de ressources seront ouverts aux salariés des autres coopératives d'un même bassin d'emploi ;
- n le développement des nouvelles technologies de communication au sein des réseaux des entreprises adhérentes – OPCA2 d'une part, et GRETA-DAFCO d'autre part.

Le partenariat transnational permettra, à travers les groupes de travail sur le Web créé par le partenaire italien, de travailler à la conception de dispositifs avec les partenaires français et étrangers, à leur suivi et évaluation (fertilisation croisée).

L'innovation réside dans :

- n la diversification des modalités d'accès aux formations, privilégiant l'auto-formation accompagnée,
- n les technologies utilisées pour le tutorat à distance et l'adaptation des outils,
- n la recherche conjointe des deux co-porteurs du projet de mieux articuler, à l'échelle d'une région, besoins de formation et réponse d'un réseau.

Résultats attendus

Accès facilité à la formation = rapidité, proximité, souplesse, économie. Sensibilisation des personnels salariés aux technologies de l'information et de la communication, Généralisation de l'accès à ce type de formation pour les entreprises adhérentes à l'OPCA2 de Midi-Pyrénées et de l'inter-région Sud-Ouest.

Produits

- n Création de centres de ressources intra et développement d'une fonction d'accompagnement.
- n Développement des compétences des personnels des GRETA en matière de formation ouverte.
- n Création d'outils de transfert pour le national et le transnational (VIDEO-CDROM-PREAO) à destination des PME et organismes de formation.
- n Mise en réseau des échanges (site Web Netxchange créé par le partenaire italien).

Partenaires

Royaume-Uni (Irlande du Nord) FERMANAGH COLLEGE
Fairview 1, Dublin Road, BT74 6AE Enniskillen - Royaume-Uni (Irlande du nord)

(Espagne) Fundacio Pimec
Bruc 72-74, 08003 Barcelona

Conchyliculture et formation par les techniques de l'information et de la communication

Promoteur

ENESAD/CNERTA

26, boulevard docteur Petitjean, 21000 Dijon

Contact

Charles Burriel

Tél. : 03 80 77 27 00. Fax : 03 80 77 27 01

Contexte

Le secteur de la conchyliculture (élevage/culture des moules et des huîtres) est en cours de structuration et d'adaptation et les besoins en formation des dirigeants et personnels sont importants dans ce secteur de petites entreprises.

Objectifs

Activités nationales

- n Aspects qualitatifs et environnementaux de la production d'outils de formation et réalisation d'actions de formation.
- n Formation aux et par les technologies de l'information et de la communication dans le cadre des besoins professionnels et sociaux.

Activités transnationales

- n Production d'outils multimédias de formation sur des domaines communs (aspects biologiques et environnementaux des cultures).

Description

Dans le cadre d'un partenariat à deux niveaux (national et européen) les trois partenaires français, un producteur d'outils multimédias de formation (ENESAD/CNERTA), un centre de formation lié à la mer et travaillant avec la pro-

fession (CEMPAMA) et un groupement d'entreprises (GVC) :

- n conduisent conjointement une étude de besoins afin de définir les outils de formation nécessaires à l'évolution décrite précédemment,
- n co-produisent les outils multimédias de formation,
- n assurent les formations de formateurs,
- n réalisent les actions de formation des professionnels, dans le double contexte professionnel et du passage à la société de l'information.

Le partenariat transnational est ici à deux niveaux. Il porte à la fois sur le domaine de la conchyliculture (moules et huîtres) commun aux deux pays et consortiums, et sur la production en commun des outils multimédias de formation, production et diffusion constituant certaines des missions confiées au CNERTA (et sur lesquelles il a déjà travaillé avec un des partenaires grecs dans le cadre de la formation de formateurs).

Produits

Expérimentation de la formation sur le lieu de travail de PME/PMI en faisant appel aux technologies de l'information et de la communication et aux réseaux de télécommunication.

Partenaires

(Espagne) Ayuntamiento de Bedmar
Plaza de la Constitución n 1, 23537 Bedmar

(Espagne) Diputación Provincial de Granada
Avda. del Sur - Complejo Administrativo la Caleta, 18071 Granada - Espagne

(Danemark) Hanstholm Kommune
Badsgardsvej 2, 7730 Hanstholm

(Espagne) Junta de Andalucía
C/Heroes de Toledo, s/n Edif. Hytasa, 41701 Sevilla

(Allemagne) Zentrale Bildungsstätte der Deutschen Fischwirtschaft gGmbH
An der packhalle IV, haus Nr. 2, 27572 Bremerhaven

annexe 4



Liste des sigles utilisés

- AFNOR** : Association française de normalisation
- APCA** : Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- CEDAG** : Centre d'études et de développement de l'agriculture de groupe
- CEPFAR** : Centre européen pour la promotion et la formation en milieu rural
- CNERTA** : Centre national d'études et de recherches
- CFPPA** : Centre de formation professionnelle pour les professions agricoles
- CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériels agricoles
- DAFCO** : Délégation académique à la formation continue. Ministère de l'éducation nationale
- DASS** : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Ministère de la santé
- DGER** : Direction générale de l'enseignement et de la recherche. Ministère de l'agriculture
- FOPDAC** : Formation professionnelle continue, de l'apprentissage, du développement, de l'animation rurale, de la coopération internationale. Ministère de l'agriculture
- DRAF** : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- SRFD** : Service régional formation développement
- DRTEFP** : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- ENESAD** : Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique. Dijon
- FAFEA** : Fonds d'assurance formation des exploitants agricoles

- FNSEA** : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- GRETA** : Groupement d'établissements du ministère de l'éducation nationale
- INRA** : Institut national de recherche agronomique
- OPCA** : Organisme paritaire collecteur agréé des organisations professionnelles et coopératives agricoles
- PAC** : Politique agricole commune
- PECO** : Pays d'Europe centrale et orientale
- SARAPP** : Sites antennes rurales des Ateliers pédagogiques personnalisés
- SIVOM** : Syndicat intercommunal à vocation multiple

La collection **Les cahiers RACINE** a pour objectif de diffuser des réflexions et des innovations produites dans le cadre d'actions couvrant le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, et cofinancées par l'Union européenne.

Les textes publiés – monographies de projets, résultats d'expérimentations, synthèses de travaux, débats et conclusions de séminaires – sont les productions directes et concrètes des efforts déployés en Europe pour améliorer les dispositifs de formation et d'aide à l'emploi, favoriser l'insertion de tous ceux qui sont exclus du marché de travail, accompagner les mutations de toutes nature dans l'intérêt commun des entreprises et des salariés.

Sur ces différents champs, **Les cahiers RACINE** visent le transfert de bonnes pratiques et le repérage de nouvelles pistes susceptibles d'être explorées, dans le cadre notamment des programmes communautaires à venir.

Déjà parus :

n *La création d'activité, une voie pour l'insertion*
Bruno Libert

n *La qualité de la formation professionnelle dans un monde agricole en évolution. Comment accompagner la diversification et la multifonctionnalité ?*
Visite-atelier CEDEFOP

Maquette et réalisation
BADIANE

Impression
CORLET Numérique, Condé-sur-Noireau

Imprimé en U.E.
Achevé d'imprimer en juillet 1999
n° d'imprimeur : 1681